

# Conseil communal du 19 février 2019

## Points abordés en séance publique

### SEANCE PUBLIQUE :

#### 1. Motion de méfiance constructive individuelle à l'encontre d'un membre du Collège communal et désignation d'un nouveau membre.

##### Le Conseil communal :

Par 13 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions;

##### DECIDE :

##### Article 1er :

Adopte la motion de méfiance constructive individuelle annexée à la présente délibération dont elle est partie intégrante;

##### Article 2 :

En conséquence, sachant que le vote de la motion de méfiance constructive individuelle emporte modification du pacte de majorité,

le Collège communal se compose comme suit :

- 1) Jean-Luc CRUCKE
- 2) Carine DE SAINT MARTIN
- 3) Sébastien DORCHY
- 4) Pierre BOURDEAUD'HUY
- 5) Christine D'HONT
- 6) Daniel RICHIR
- 7) Valéry GOSSELAIN, Président de CPAS.

---

#### 2. Prestation de serment et installation du 5<sup>ème</sup> Echevin.

##### Le Conseil communal :

##### DECLARE :

Les pouvoirs de Monsieur Daniel RICHIR sont validés en tant qu' Echevin ;

Madame Carine DE SAINT MARTIN, Bourgmestre faisant fonction, invite alors Monsieur Daniel RICHIR à prêter ,entre ses mains et en séance publique, le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dont le texte suit :

"Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge"

Monsieur Daniel RICHIR est, dès lors, déclaré installé dans sa fonction de 5ème Echevin.